📝 Compte rendu Conseil d'administration de la CPTS BVS du 16 Décembre 2024

1. Organisation et fonctionnement du conseil d'administration et du bureau de la CPTS

Organisation du conseil d'administration

Le conseil d'administration est le seul décisionnaire des projets de la CPTS, le bureau ne peut pas prendre de décision sans en référer d'abord au CA en gardant un fonctionnement similaire à ce qui a été mis en place en 2024. Un point de vigilance est apporté sur les comptes rendu de réunion.

Pour améliorer le fonctionnement il faudra nommer au sein du CA des référant pour des projets ou des référant de professions

Point validé par le CA :

- Maintien des réunions de CA mensuel en visio avec 2 CA en présentiel en été et en fin d'année
 - Réunion en visio de 12h30 à 14h les 3èmes jeudis des mois impairs
 - Réunion en visio de 12h30 à 14h les 3èmes vendredis des mois pairs
- Maintien des échanges et des possibilités de prise de décision via whatsapp
- Mettre à l'odj du CA de janvier la liste des référents d'actions

Élection du bureau

Suppression du rôle de secrétaire et secrétaire adjoint pour ne garder que 4 postes au bureau (co-président, trésorier et trésorier adjoint) et favoriser la mise en place des référents actions.

Élection du bureau à l'unanimité :

- Co-président : Nadège Coratella et Romain Gilis-Menard
- Trésorier : Charles Jouard
- Trésorière adjointe : Carmen Ghiorghita

PROGRAMME PRÉVISIONNEL 2025 DE LA CPTS BERRY VIERZON SOLOGNE

MISSION ACCÈS AUX SOINS :

Travail autour des patients sans médecins traitants :
- Convention Cds Reuilly orientation via les pros
- TC assisté idel+Souesmes
- TC assisté à Imanis (patient précaire +++)

Travail autour de la télésanté :
- Déploiement de la télé-expertise avec le CHV
- Retinographie à distance via le médicobus

Travail autour des pros partant en retraite :
- Anticipation de départ (travail d'accompagnement de solution)
- Fiche départ retraite
- Info sur la possibilité de mettre le dossier médical sur "mon espace santé"

SNP/SAS :
- Poursuite des SNP MG
- Recrutement de dentiste pour les SNP Dentaire (deja 1)
- Participation à la réflexion départementale sur les SNP Sage Femme
- Garde kiné respiratoire
- Identification patient récurrent
- Projet SAS+ (orientation vers le second recours dans le cadre du SAS)

MISSION PARCOURS PLURI PRO AUTOUR DU PATIENT :

Travail autour du sport santé :
- Poursuite des actions de sport santé mis en place en 2024
- Extension du sport santé pour les personnes agées dans d'autres communes
- Mise en place du sport santé pour les femmes enceintes

Travail autour du patient chronique :
- Mise en avant de la prise en charge du bilan de médication pour les patients hors CPAM
- Organisation des RCP CPTS/DAC
- Travail en lien avec le CH sur les hospitalisations programmées
- Création de guide pluripro à destination des patients autour d'une pathologie
- Création de jardin thérapeutique

Travail autour des aidants :
- Présentation de l'offre existante
- Travail sur la santé mentale des aidants
- Organisation d'une nouvelle journée sur les aidants avec le CCAS de Mehun, le CRT, etc

Relation Ville-Hôpital :
- Promotion de la fiche entrée/Sortie d'hospi dans les services du CH
- Promotion du BSI dans les services
- Partage des annuaires
- Promotion des HDJ Diabète et futur HDJ cardio
- Organisation de temps d'échanges réguliers avec le CH
- Travail sur la remonté d'info en cas de pb entre la Ville et l'hopital

MISSION PRÉVENTION :

Organisation de journée santé :
- Journée santé sexuelle
- Journée prévention sur des zones rurales (via le médicobus)

Education à la santé :
- Prévention sur les troubles alimentaires chez les jeunes
- Participation à la semaine de goût
- Promotion du podcast LQDP créé par la CPTS
- Formation 1er secours grand publics
 - Pédiatrie
 - GQS
- Formation 1er secours public spécifique
 - à destination des enfants
 - population précaire
- Poursuite des trousses de 1er secours et des fiches santé

Travail autour de la vaccination
- Vaccination en aller-vers via le médicobus

MISSION DÉVELOPPEMENT DE LA QUALITÉ ET DE LA PERTINENCE DES SOINS :

Formation à destination des pros
- Repérage des addictions
- violences faites aux femmes
- Troubles cognitifs
- Soirée pédiatrie

Travail autour de l'évolution des métiers du soins
- Création d'un groupe d'échange de pratiques infirmieres

Travail autour de l'orientation :
- Poursuite du projet formation aux troubles en orthophonie à destination des enseignants
- Formation aux troubles de l'attention auprès des enseignants

MISSION ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ SUR LE TERRITOIRE :

Travail autour des étudiants/interne
- Soutien à l'AJMC et aux actions du département
- Participation des stagiaires en santé aux actions de la CPTS
- Accueil d'étudiant en SéSA

Travail autour du bien-être des soignants :
- CSE de la CPTS
- Travail autour du risque de burn out

Travail autour de l'accessibilité des cabinets pour les personnes en situation d'handicap :
- Proposer un bilan ergo et/ou psychomot dans les cabinets volontaires

MISSION RÉPONSE AUX CRISES SANITAIRES GRAVES

- Actualisation du guide réponse aux crises sanitaires graves

3. Indemnisation 2025

En 2024, il y a eu 89 000 euros d'indemnisation pour la participation des pros de santé aux actions de la CPTS. En 2025 le nombre d'action va augmenter avec la mise en place du médicobus. Normalement pour 2025 il n'y aura pas de problème sur les indemnisations mais il faudra enclencher un processus pour définir ce qui est indemnisé et comment si les ACI des CPTS n'augmente pas. Un travail de recherche de financement supplémentaire est à faire.

De plus il faut plus de transparence sur les indemnités proposées aux professionnels de santé en communicant sur celle-ci auprès des pros.

Indemnités 2025 validé

	Indemnités 2025
Forfait membre du bureau	200 euros/trimestre
Participation réunion présentielle avec partenaire	12,5 euros/h
Animation réunion/Préparation action/participation action	75 euros/h
SNP MG	15 euros par créneaux données + 30 euros pour les rdv non honorés ou non pris (à partir de dec 24)
SNP dentaire	20% de 50 euros par créneaux de 30 minutes
Kiné respi	240 euros la garde de 3 heures
Teleconsultaitons assistée	15 euros la téléconsultation pour les IDEL et 10 euros pour l'ESP de Souesmes

A faire :

Communication fin janvier dans la newsletter sur les indemnisations.

4. Points divers

- Les indemnisations pour les soins non programmés dentaires seront départementalisées et gérées par l'inter-CPTS avec une clé de répartition spécifiques.
- La communication grand public sur le SAS commencera en janvier
- Des fiches de suivi de projet seront créées pour faciliter la communication et le suivi des projets.
- Rencontre avec les services informatiques en janvier pour les ordonnances type.